

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 8 juillet 2013, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Poste vacant	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Alain Tétrault	siège 6

Absence motivée :

Sylvie Robidas	siège 2
----------------	---------

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2013-07-170

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en enlevant le point 7.1 Boite du 2013, en changeant le point 14 pour Appels d'offres et en laissant le point 19 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 10 et 26 juin 2013;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **Chemin Champeau;**
7. **Voirie :**
 - 7.1 **Réservoir à diesel**
 - 7.2 **Achat du nouveau camion**
8. **Prolongation des égouts municipaux;**
9. **Photocopies;**

10. **Comité des Loisirs : autorisation de vendre des produits alcoolisés pour le tournoi à Ti-père;**
11. **Transport transfrontalier de déchets hautement radioactifs liquides;**
12. **Moratoire pour les taxes municipales de JM Champeau;**
13. **Avis de motion : Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook;**
14. **Appel d'offres :**
 - 14.1 **Sel**
 - 14.2 **Sable**
 - 14.3 **Boite du 2013**
15. **Aménagement du terrain au chalet du lac : fosse septique et champ d'épuration;**
16. **Paiement des comptes :**
 - 16.1 **Comptes payés**
 - 16.2 **Comptes à payer**
17. **Bordereau de correspondance;**
18. **Rapports :**
 - 18.1 **Maire**
 - 18.2 **Conseillers**
 - 18.3 **Directrice générale**
19. **Varia :**
20. **Évaluation de la rencontre;**
21. **Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 ET 26 JUIN 2013**

Résolution 2013-07-171

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 10 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2013-07-172

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e parmi l'assistance.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

5.1 **CPTAQ.**

ATTENDU QUE Ferme Serge St-Germain (S.E.N.C). a déposé
une demande s'adressant à la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage;

Résolution 2013-07-173

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal n'a pas d'objection à la demande du citoyen auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour le projet suivant :

Demandeur :	Ferme Serge St-Germain (S.E.N.C.);
Emplacement :	partie 13A et partie 13C, du Rang 3 et Rang 4, Canton de Clifton à Saint-Malo;
Superficie visée :	478 000 m ² (approximatif);
Description du projet :	le demandeur projette d'acquérir une partie de la terre détenue par Ferme Serge St-Germain S.E.N.C., soit l'érablière d'une capacité de 8 500 entailles. Ce morcellement est effectué dans le but de permettre au demandeur l'autosuffisance de sa production acéricole. Ferme M.C. Lemieux (S.E.N.C.) détient déjà deux (2) sites acéricoles, situés à moins de deux (2) kilomètres de la terre faisant l'objet de la présente demande, d'une capacité de 2 000 à 5 000 entailles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. AMÉNAGEMENT DU TERRAIN AU CHALET DU LAC : FOSSE SEPTIQUE ET CHAMP D'ÉPURATION

ATTENDU QUE la fosse septique du chalet municipal a défoncé l'année passée;

ATTENDU QUE un test de percolation a été fait par Services Municipaux Marco Carrier Env. afin d'installer une nouvelle fosse septique avec un champ d'épuration;

ATTENDU QU' une demande de financement peut être présentée au PIQM sous le volet 1.4 sur le traitement des eaux potables et usées pour la mise en place de nouvelles infrastructures telles que la fosse septique ainsi que le champ d'épuration;

Résolution 2013-07-174

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la fosse septique ainsi que le champ d'épuration au chalet municipal sera fait en régie interne.

QUE l'inspecteur municipal monsieur Nicolas Plourde s'occupera de vérifier les travaux;

QUE tout le matériel nécessaire sera acheté par la municipalité de Saint-Malo pour l'installation de la fosse septique ainsi que du champ d'épuration.

QU'une demande d'aide financière sera présentée au PIQM sous le volet 1.4 sur le traitement des eaux potables et usées pour la mise en place de nouvelles infrastructures telles que la fosse septique ainsi que le champ d'épuration.

QUE la directrice générale sera la signataire pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo des documents concernant la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. VOIRIE :

7.1 Réservoir à diesel

ATTENDU QUE pendant l'année 2012-2013, à plusieurs reprises la municipalité de Saint-Malo a manqué de diesel pour le déneigement de son territoire;

ATTENDU QU' avec le contrat du ministère des Transports (MTQ), une plus grande quantité de diesel est nécessaire;

ATTENDU QUE l'achat d'un réservoir de 1 000 gallons devient nécessaire afin de répondre au besoin de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris des démarches afin d'obtenir des prix pour l'achat d'un réservoir de 1 000 gallons;

Résolution 2013-07-175

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera un réservoir à diesel de 1 000 gallons pour répondre à ses besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 Achat du nouveau camion

Ce point est remis à une séance ultérieure.

8. PROLONGEMENT DES ÉGOUTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Malo fait un prolongement de service d'égout sanitaire en bordure de la route 253 Sud;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Malo a accepté la soumission présentée par la firme EXP pour les services professionnels d'ingénierie du prolongement de service d'égout sanitaire en bordure de la route 253 Sud à Saint-Malo à la résolution 2013-05-123 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP a remis le devis et les plans du prolongement du service d'égout sanitaire en bordure de la route 253 Sud;

Résolution 2013-07-176

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

QUE le Conseil municipal accepte le devis et les plans du prolongement du service d'égout sanitaire en bordure de la route 253 Sud qui sont proposés par la firme EXP.

QUE l'appel d'offres pour les travaux de prolongement du service d'égout sanitaire à Saint-Malo sera publié dans Le Progrès et dans le SEAQ.

QUE la surveillance du déroulement des travaux sera fait par monsieur Vincent Barriault, ingénieur jr à la MRC de Coaticook

QU'une demande de permis sera présentée au ministère des Transports afin d'effectuer les travaux du prolongement de service d'égout sanitaire touchant la route 253 Sud lui appartenant.

QUE le Conseil municipal mandate la firme Exp pour soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) tous les documents techniques nécessaires à l'obtention de certificat d'autorisation des travaux.

QU'un chèque de 548 \$ sera fait au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'obtention de certificat d'autorisation des travaux.

QUE le Conseil municipal confirme son engagement à soumettre, lorsque les travaux seront achevés, au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP) une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux selon l'autorisation accordée.

QU'une promesse de servitude de passages sera signée avec les propriétaires touchées par le raccordement au service d'égout sanitaire en bordure de la route 253 Sud à Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Photocopies

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a déjà déterminé le prix des photocopies noires et blanches à la résolution 2002-01-07 et le prix des photocopies en couleur à la résolution 2012-05-127;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a adopté la résolution 2005-07-155 afin que les organismes sans but lucratif de Saint-Malo puissent faire des photocopies en noir et blanc gratuitement;

ATTENDU QU' une demande a été faite pour que les organismes sans but lucratif de Saint-Malo puissent faire des photocopies en couleur gratuitement;

Résolution 2013-07-177

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

QUE le Conseil municipal accepte de fournir gratuitement les copies en couleur aux organismes à but non lucratif de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. COMITÉ DES LOISIRS : AUTORISATION DE VENDRE DES PRODUITS ALCOOLISÉS POUR LE TOURNOI À TI-PÈRE

ATTENDU QUE le *Tournoi à Ti-Père* se tiendra les 15, 16, 17 et 18 août 2013;

ATTENDU QUE pendant l'événement, différents rafraîchissements seront vendus à l'extérieur;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo demandera un permis à la Société des alcools pour vendre des boissons alcoolisées à l'extérieur;

Résolution 2013-07-178

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo autorise et demande un permis de vente de boissons alcoolisées à l'extérieur de la salle des Loisirs au 266, chemin Auckland, Saint-Malo, sur le terrain de la municipalité de Saint-Malo au Tournoi à Ti-Père qui se tiendra les 15, 16, 17 et 18 août 2013.

QUE la signataire pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo sera la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. TRANSPORT TRANSFRONTALIER DE DÉCHETS HAUTEMENT RADIOACTIFS LIQUIDES

ATTENDU QUE le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

ATTENDU QUE ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QUE la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

ATTENDU QU' aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QU' il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

- ATTENDU QUE** les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;
- ATTENDU QUE** les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;
- ATTENDU QU** la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;
- ATTENDU QUE** ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;
- ATTENDU QUE** les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;
- ATTENDU QUE** la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;
- ATTENDU QUE** le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;
- ATTENDU QUE** le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;
- ATTENDU QUE** tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

PAR CONSÉQUENT,

Résolution 2013-07-179

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

- 1) S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;

- 2) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;
- 3) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. MORATOIRE POUR LES TAXES MUNICIPALES DE JM CHAMPEAU

Ce point est remis à une séance ultérieure.

13. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

Résolution 2013-07-180

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Tétrault que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera adopté régissant les matières relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. APPELS D'OFFRES :

14.1 Sel à déglacer

ATTENDU QUE du sel à déglacer est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver;

ATTENDU QUE des prix seront demandés à deux entreprises pour l'achat de sel à déglacer;

Résolution 2013-07-181

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera du plus bas soumissionnaire son sel à déglacer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 Sable

ATTENDU QUE du sable est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver;

ATTENDU QU' un appel d'offres sera envoyé à deux fournisseurs de sable;

Résolution 2013-07-182

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera du plus bas soumissionnaire conforme son sable.

QUE si le sable disponible pendant la saison ne répond pas aux normes fixées dans l'appel d'offres, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3 Boîte pour l'Inter 2013

ATTENDU QUE l'Inter 2013 est déjà muni d'une épandeuse;

ATTENDU QU' une boîte «benne» doit être achetée pour l'Inter 2013;

ATTENDU QUE des prix seront demandés à des entreprises pour l'achat d'une boîte «benne»;

Résolution 2013-07-183

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la municipalité de Saint-Malo entreprendra des démarches afin d'acheter une boîte «benne» pour l'Inter 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. CHEMIN CHAMPEAU

ATTENDU QUE monsieur Luc Gendron, madame Aline Tremblay et monsieur Alexandre Gendron ont fait une demande écrite de prise en charge par la municipalité de Saint-Malo du chemin Champeau;

ATTENDU QUE le Conseil municipal accepte que le chemin Champeau soit déneigé pour l'hiver 2013 – 2014 ce qui permettra d'identifier d'éventuel problème;

Résolution 2013-07-184

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le chemin Champeau sera déneigé pendant l'hiver 2013 – 2014 afin d'identifier des problèmes qui pourrait nuire au déneigement.

QUE le Conseil procédera par un test de solidité au printemps 2014 avant de prendre une décision sur le transfert si le déneigement ne présente aucun problème.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. PAIEMENT DES COMPTES

16.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le

paiement des comptes, d'un montant total de 97 122,95 \$ payés depuis le 11 juin 2013;

Résolution 2013-07-185

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 97 122,95 \$ payés depuis le 11 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Comptes à payer

16.2.1 CSE Incendie et Sécurité inc.

ATTENDU QU' un APRIA (Appareil de protection respiratoire isolant autonome) a été acheté pour les pompiers volontaires de Saint-Malo;

ATTENDU QU' un crédit de 1 000 \$ a été obtenu pour un vieil APRIA remis à CSE Incendie et Sécurité inc.;

Résolution 2013-07-186

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la facture Q8850-1 du 29 mai 2013 de CSE Incendie et Sécurité inc. au coût de 4 712,06 \$ taxes non incluses et en enlevant le crédit de 1 000 \$ pour le vieux APRIA sera payée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.2 Tournoi de golf

ATTENDU QUE le jeudi 4 juillet 2013, le «Tournoi de golf de la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook» a eu lieu sur le parcours du Club de golf de Coaticook;

ATTENDU QUE les profits du tournoi sont entièrement versés à l'organisation de la *Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook*;

Résolution 2013-07-187

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE payer la participation au «Tournoi de golf de la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook» du jeudi, le 4 juillet 2013 au coût de 130 \$ au chef des pompiers monsieur Daniel Fortier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.3 Plaque commémorative pour le 150^e anniversaire de Saint-Malo

ATTENDU QUE le dévoilement de la plaque commémorative du 150^e anniversaire se tiendra à la tour *La Montagnaise* le 11 août 2013 à 10 h 30;

ATTENDU QU' un léger goûter sera servi pendant l'événement;

Résolution 2013-07-188

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la municipalité de Saint-Malo commandera un goûter pour 200 personnes au montant de 1 000 \$ au maximum lors du dévoilement de la plaque commémorative du 150^e anniversaire qui se tiendra à la tour *La Montagnaise*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.4 Plaque commémorative pour le 150^e anniversaire de Saint-Malo

ATTENDU QUE le dévoilement de la plaque commémorative du 150^e anniversaire se tiendra à la tour *La Montagnaise* le 11 août 2013 à 10 h 30

ATTENDU QU' une photo apparaîtra derrière le texte de la plaque commémorative du 150^e anniversaire de Saint-Malo, mais qu'elle ne pourra être prête pour le 11 août 2013;

ATTENDU QU' une photo temporaire peut être installée sur la plaque commémorative pour le 11 août prochain;

Résolution 2013-07-189

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo paiera 150 \$ plus taxes applicables pour la photo temporaire sur la plaque commémorative du 150^e anniversaire de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.5 Impressions GB

ATTENDU QU' la municipalité de Saint-Malo a acheté à Impressions GB six (6) «coroplasts» de «Événements à surveiller» format 48 po par 96 po au tarif de 120,00 \$ chacun;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a acheté à Impressions GB cent (100) «coroplasts» du 150^e anniversaire de

Saint-Malo avec support en H de 24 po de largeur par 24 po de hauteur au tarif de 12,24 \$ chacun;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a acheté à Impressions GB 495 épinglettes du 150^e anniversaire de Saint-Malo au format de 1 po par 1 po, quatre couleurs avec dôme au tarif de 2,15 \$ chacune;

Résolution 2013-07-190

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay, appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

DE payer la facture 38296 du 24 mai 2013 d'Impressions GB au montant de 720 \$ taxes non incluses pour les «coroplasts» Événements à surveiller.

DE payer la facture 38358 du 30 mai 2013 d'Impressions GB au montant de 1 224 \$ taxes non incluses pour les «coroplasts» du 150^e anniversaires de Saint-Malo.

DE payer la facture 38447 du 11 juin 2013 d'Impressions GB au montant de 1 064,25 \$ taxes non incluses pour les épinglettes du 150^e anniversaires de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.6 Impressions GB

ATTENDU QU' une soumission a été reçue d'Impressions GB pour une enseigne à installer sur la pancarte de bienvenue à l'entrée de la route 253 afin d'annoncer l'adresse du site Internet;

ATTENDU QUE l'enseigne sera de 18 po de hauteur par 60 po de largeur au prix de 690 \$ chacun plus 30 \$ pour l'installation;

Résolution 2013-07-191

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte la soumission d'Impressions GB pour une enseigne à installer sur la pancarte de bienvenue à l'entrée de la route 253 afin d'annoncer l'adresse du site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.7 RAPPEL

ATTENDU QUE le Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François (RAPPEL) a offert de renouveler la cotisation annuelle de 2013;

Résolution 2013-07-192

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE payer la cotisation de 50 \$ afin d'être membre du RAPPEL pour l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.8 Kilométrage

ATTENDU QUE le maire doit parfois faire des déplacements dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU QUE du kilométrage est relié à ces déplacements;

Résolution 2013-07-193

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE payer les frais de déplacements de monsieur le Maire Jacques Madore pour le mois d'avril à juin ainsi que ses autres dépenses au montant de 735,91 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.9 Congrès de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM)

ATTENDU QUE le congrès de la FQM s'adressant aux élus municipaux se tiendra les 26, 27 et 28 septembre 2013;

ATTENDU QUE le Conseil municipal sera représenté par un conseiller ainsi que monsieur le maire;

ATTENDU QUE la participation de monsieur le Maire Jacques Madore est payée par la MRC de Coaticook;

Résolution 2013-07-194

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer la participation d'un-e conseiller-ère au congrès des élus de la FQM au coût de 620 \$ taxes non incluses comprenant la documentation et la participation aux activités inscrites au programme des congressistes. La chambre d'hôtel, les repas et le kilométrage seront aussi remboursés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.10 Crédit de taxes foncières d'une maison existante

COMPTE TENU QUE la politique d'accès à la propriété de la politique familiale a été adoptée par la municipalité de

Saint-Malo pour un crédit de taxes foncières concernant les trois premières années après l'achat de la maison;

COMPTE TENU QU' une demande a été faite pour un crédit de taxes foncières d'une maison existante par madame Lyne Parent et par monsieur Ghislain Grondin au 15, chemin Du Lac à Saint-Malo;

COMPTE TENU QUE les critères exigés par la politique d'accès à la propriété de la politique familiale sont rencontrés;

COMPTE TENU QUE la maison a été achetée le 1^{er} décembre 2012;

COMPTE TENU QUE lors de l'achat de la maison, le couple avait une fille née le 27 juillet 2012;

Résolution 2013-07-195

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la Municipalité accorde un crédit de taxes de 500 \$ par année pour trois (3) années de 2013 à 2015 dans le cadre de la politique d'accès à la propriété des maisons existantes de la politique familiale (2008-02-46) à madame Lyne Parent et à monsieur Ghislain Grondin, matricule 2005 86 6241 au 15, chemin Du Lac à Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.11 Chalet municipal

ATTENDU QUE monsieur Jean-Bernard Audet, Inspecteur en abattage d'arbres et cours d'eau de la MRC de Coaticook, monsieur Jacques Madore, maire et monsieur Clément Lépine, secrétaire-trésorier de l'Association des eaux et des berges du Lac Lindsay ont visité le terrain du chalet municipal, au 90, chemin Du Lac afin de discuter de l'état de la bande riveraine;

ATTENDU QUE pour être conforme aux orientations de la politique de protection des rives, du littoral et de la plaine inondable (PPRLPI), 40 arbustes comprenant un mélange de quatre espèces disponibles seront commandés;

ATTENDU QUE ces arbustes seront plantés de part et d'autre du quai, en continuité avec la

bande riveraine déjà existante en utilisant la terre entreposée près du lac comme substrat;

Résolution 2013-07-196

Il est proposé par le conseiller Alain Tétraut,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE 40 arbustes seront commandés, comprenant un mélange de quatre espèces disponibles (myrique baumier, cornouiller stolorifère, spirée à large feuille et saule), pour un montant de 200 \$ sans taxes afin d'être conforme aux orientations de la politique de protection des rives, du littoral et de la plaine inondable (PPRLPI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.12 Journal le Haut-St-François

ATTENDU QU' une vérification a été faite avec le Journal du Haut-St-François pour le nombre d'annonces que la municipalité de Saint-Malo peut passer pendant l'année par rapport à sa contribution annuelle;

ATTENDU QUE plusieurs publicités ont été publiées pour le 150^e anniversaire de Saint-Malo;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a choisi de publier en couleur sa publicité ce qui fait dépasser le montant disponible pour ses annonces;

Résolution 2013-07-197

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Alain Tétraut,

QUE la municipalité de Saint-Malo paiera la différence de 158,42 \$ taxes non incluses au Journal du Haut-St-François pour la publicité du 150^e anniversaire de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Des dossiers ont été retenus :

17.1 Croix-Rouge

ATTENDU QUE la FQM (Fédération québécoise des municipalités) a envoyé une invitation aux municipalités et aux MRC, conformément aux souhaits des autorités locales, qui veulent faire des dons à la Croix-Rouge à la suite du terrible accident ferroviaire survenu à Lac-Mégantic pendant la fin de semaine du 6 juillet 2013;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a mis sur pied un fonds spécial à l'intention des victimes du Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, étant sur place, est en mesure de déterminer où doit être alloués les ressources;

ATTENDU QUE la meilleure façon d'aider est des dons en argent afin d'apporter une aide concrète et immédiate aux personnes touchées par cette catastrophe;

Résolution 2013-07-198

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la municipalité de Saint-Malo remettra un don de 500 \$ pour aider les victimes du terrible accident ferroviaire survenu au Lac-Mégantic pendant la fin de semaine du 6 juillet 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2 Tournoi de golf du Maire de Waterville

ATTENDU QUE le mercredi 14 août 2013, la 20^e édition du «Tournoi de golf du Maire de Waterville» se déroulera sur le parcours du Club de golf de Waterville;

ATTENDU QUE les profits générés par l'évènement seront remis à l'*Association des Loisirs et Sports de Waterville*;

ATTENDU QU' un formulaire d'inscription a été reçu avec les coûts et le programme de la journée. La réponse est demandée avant le 2 août 2013;

Résolution 2013-07-199

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE payer la participation du maire à la 20^e édition du «Tournoi de golf du Maire de Waterville» qui se déroulera sur le parcours du Club de golf de Waterville mercredi, le 4 juillet 2013 de monsieur le Maire au coût de 115 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.3 Exposition Vallée de la Coaticook

ATTENDU QUE l'Exposition Vallée de la Coaticook a fait parvenir une invitation pour le souper d'ouverture qui se tiendra jeudi, le 1^{er} août 2013 à 18 h 30 à la salle du C. R. I. F. A.;

ATTENDU QUE la réservation individuelle est au coût de 50 \$ par billet ou de 350 \$ pour une table de huit personnes;

Résolution 2013-07-200

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

DE réserver une table de huit personnes au coût de 350 \$ pour le souper d'ouverture de l'Exposition Vallée de la Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.4 Appareils défibrillateurs

Le ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés a accordé une aide financière de 3 000 \$ à la municipalité de Saint-Malo pour l'achat d'un appareil défibrillateurs afin d'améliorer l'efficacité des interventions lors des situations d'urgence.

17.5 Déneigement du territoire de Saint-Venant-de-Paquette

La résolution 2013-05-125 a été envoyée à la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette afin d'offrir les services de la municipalité de Saint-Malo pour le déneigement de son territoire. La Municipalité a adopté une résolution refusant l'offre d'entente de Saint-Malo parce qu'elle a décidé d'aller en appels d'offres publiques pour son déneigement.

18. RAPPORTS :

18.1 Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil sur les points suivants :

- La rénovation à la MRC;
- Les billets de banquet du 150^e anniversaire pour les députés :

ATTENDU QUE les députés du fédéral et du provincial seront invités au banquet du 150^e anniversaire de Saint-Malo;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo fournira les billets aux députés avec leur conjointe;

Résolution 2013-07-201

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo paiera un montant de 200 \$ pour l'achat de quatre billets qui seront remis aux députés du fédéral et du provincial invités au banquet du 150^e anniversaire de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2 Conseillers

Le conseiller Alain Tétrault parle au Conseil municipal sur :

- L'achat du défibrillateur :

ATTENDU QUE l'achat de deux défibrillateurs est important pour la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés a accordé une aide financière de 3 000 \$ à la municipalité de Saint-Malo pour l'achat d'un défibrillateur;

Résolution 2013-07-202

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo paiera le montant manquant de 500 \$ plus les taxes en vigueur pour l'achat de deux défibrillateurs soit un à la salle des Loisirs et l'autre à la salle de l'Âge d'Or afin d'améliorer l'efficacité des interventions lors des situations d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- Le problème d'électricité à la salle des Loisirs :

ATTENDU QUE lorsqu'il y a une demande plus importante en électricité à la salle des loisirs, le disjoncteur saute dans la boîte électrique;

ATTENDU QUE si la situation se répète trop souvent, il pourrait en découler une surchauffe et occasionner un incendie;

ATTENDU QUE l'installation d'une boîte électrique plus forte serait une bonne chose pour la salle des loisirs parce que, quel que soit l'événement, le comité des Loisirs sera certain d'avoir suffisamment de courant ;

Résolution 2013-07-203

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la salle des Loisirs effectuera un changement de boîte électrique avec plus d'ampérages afin d'éviter l'interruption du courant électrique lorsque la demande est plus importante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.3 Directrice générale

18.3.1 Gravier

ATTENDU QU' une dépense de 36 568.81 a été faite pour le gravier sur les chemins de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QU' un budget de 30 000 \$ ce qui correspond à la taxe d'accise de 30 000 \$ était disponible pour l'achat de gravier de l'année 2013;

Résolution 2013-07-204

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte la dépense de l'achat de gravier pour la différence 6 568,81 \$ du montant total.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.3.2 Conducteur de la niveleuse

Monsieur Martial Clément a conduit la niveleuse sur les chemins du territoire de Saint-Malo. Le Conseil municipal a décidé de ne pas le payer parce qu'il devait des heures de travail déjà payées pendant l'hiver pour le déneigement de la municipalité.

19. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

20. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 45.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière